

Document

Les dirigeants syndicaux acceptent de « négocier » le chantage patronal emploi contre salaire.

(Libération.fr, AFP et publicsenat.fr)

30 janvier 2012

(Titre de l'article de Libération : *Mailly : les accords compétitivité-emploi sont « bougrement dangereux »*)

Jean-Claude Mailly, secrétaire général de FO, a estimé lundi que les accords compétitivité-emploi font « sauter le verrou » de l'accord individuel du salarié et reviennent à « glisser » vers un modèle de négociation « à l'anglo-saxonne, entreprise par entreprise ».

Nicolas Sarkozy a demandé dimanche aux partenaires sociaux d'entamer des négociations pour aboutir à des accords compétitivité-emploi « dans les deux mois » afin de permettre aux entreprises de négocier le temps de travail des salariés en fonction de l'activité du moment.

Le président souhaite légiférer pour que ces accords puissent être imposés collectivement après vote majoritaire des syndicats représentatifs alors que jusqu'ici les entreprises faisaient signer à chaque salarié un avenant.

Jusqu'à présent, « il faut que le salarié donne son accord individuel parce que c'est une modification substantielle de son contrat de travail », a rappelé le leader de Force ouvrière sur France Info. « Aujourd'hui s'il refuse et que l'entreprise veut s'en séparer, elle est obligée de faire un licenciement économique c'est-à-dire de le justifier et si il y en a plus de dix, ça devient un plan social », a-t-il ajouté.

« Modèle à l'anglo-saxonne »

« Demain avec ce dispositif, c'est quasiment du licenciement pour faute, c'est ça le verrou qu'ils veulent faire sauter », s'est indigné M. Mailly pour qui la négociation à venir « sera très dure ». (Donc il accepte de négocier sur ce terrain pourri. Attendons de voir si le numéro d'*Informations ouvrières* qui paraîtra demain reproduira ce passage. Vous aurez noté au passage la méthode, la même employée par l'UMP, le PS et le FN : il critique les méfaits d'une mesure qu'il juge « bougrement dangereux »... pour finalement faire avec au lieu de la rejeter et accepter de discuter des modalités de son application future, ce qui revient à la légitimer. A nos camarades du POI : comment pouvez-vous accepter que vos dirigeants continuent de voter les résolutions de la direction confédérale de FO et soutiennent ainsi Mailly ? Ce ne sont plus des "couleuvres" (réflexion d'un militant du POI) que vous avalez mais des anacondas, attention, il y en a qui sont morts politiquement pour moins que cela ! - ndlr)

Faire « qu'au niveau d'une entreprise quelle qu'elle soit, on puisse déroger à la loi », c'est « la fin du modèle de négociation lié à la République ». « On glisse vers un modèle à l'anglo-saxonne, entreprise par entreprise et ça c'est bougrement dangereux », estime-t-il.

«*Si l'entreprise a des difficultés, il y a un autre dispositif qui existe, le chômage partiel*». Faciliter à la fois le recours au chômage partiel et la flexibilité du coût du travail avec les accords compétitivité-emploi est «*contradictoire*», selon M. Mailly.

Négociations sans précipitation pour la CFDT

La CFDT demande lundi au gouvernement de laisser le temps aux syndicats et patronat de «*négoier*» les accords compétitivité emplois «*sans précipitation*», prévenant qu'il est «*hors de question*» de remettre en cause les 35 heures.

La CFDT «*prend acte que le président saisit les partenaires sociaux sur les accords compétitivité emploi*» et «*demande que syndicats et patronat aient le temps de négocier sans précipitation*», indique la commission exécutive de la CFDT dans un communiqué. (Avec les jaunes, c'est plus direct et plus clair, ils sont d'accord pour "*négoier*" à condition qu'on leur donne un peu de temps ! - ndr)

«*La compétitivité ne peut se réduire à une approche uniquement du temps et du coût du travail, sans protection pour les salariés. Il est hors de question, pour la CFDT, de remettre en cause les 35 heures comme durée légale du travail*», ajoute le communiqué.

Le secrétaire national de la CFDT Laurent Berger a précisé que la centrale «*ne négociera pas sous la double pression du temps et de conclusions déjà écrites*». «*Il y a des questions lourdes*» qui relèvent aussi de «*l'association des partenaires sociaux dans la stratégie des entreprises à partir d'un diagnostic partagé*», ajoute-t-il en laissant entendre que le délai de deux mois évoqué par Nicolas Sarkozy sera insuffisant.

La CFDT réitère que les mesures annoncées par le chef de l'Etat, «*censées favoriser l'emploi et la compétitivité sont inefficaces, précipitées et injustes*». Elle réaffirme son opposition à l'augmentation de la TVA «*qui aura pour conséquence une détérioration du pouvoir d'achat des salariés les plus modestes et des classes moyennes*».

Quant à la baisse des charges patronales «*c'est un cadeau de 13 milliards pour les entreprises payé par tous les consommateurs*» et «*sans garantie que les entreprises l'utilisent pour diminuer leurs prix de production ou augmenter les salaires*», estime la centrale.

Pour booster l'alternance, il serait «*illusoire de croire*», selon la CFDT, qu'«*une taxation supplémentaire*» des grandes entreprises ou le relèvement de l'objectif de 4 à 5% suffira. «*Les 4% sont déjà loin d'être atteints, notamment dans les fonctions publiques pour lesquelles la CFDT réclame un engagement dans le développement de l'alternance.*»

Complément de publicsénat.fr

«*Il faut qu'on soit encore plus flexible. Flexible sur le temps de travail, flexible sur le salaire, flexible sur tout ! Et les patrons, ils sont flexibles sur quoi eux ?* » demande Jean-Pierre Mercier, délégué CGT du site de PSA d'Aulnay-Sous-Bois.

«*L'entreprise prend l'assurance de conserver leurs salariés malgré la baisse des carnets de commandes (...) Le salariés à la sécurité de l'emploi, mais il faut plus de flexibilité sur*

son temps de travail et donc son salaire », explique Jérôme Dubus, délégué général du Medef Ile-de-France.

Complément de l'AFP

François Fillon a annoncé lundi qu'il avait écrit aux partenaires sociaux pour leur demander d'aboutir à un accord d'ici "*deux mois*" sur la flexibilité du travail, faute de quoi le gouvernement élaborera un projet de loi qui ne sera toutefois pas examiné avant la présidentielle, en raison du calendrier serré. (donc cela signifie que l'application de cette mesure antisociale est suspendue à la volonté des dirigeants syndicaux. - ndlr)

Si les partenaires sociaux ne parviennent pas à un accord, "*nous prendrons nos responsabilités en déposant un projet de loi*", a prévenu le Premier ministre lors d'une conférence de presse à Matignon, avant de concéder ensuite que cette éventualité se heurterait inévitablement à des contraintes de calendrier politique.

"*Je viens de signer à l'instant un courrier aux partenaires sociaux leur demandant d'engager sans attendre cette négociation de façon à aboutir dans les deux mois*", a déclaré le Premier ministre.

"*Je connais le sens des responsabilités des partenaires sociaux, je souhaite qu'ils puissent aboutir à des solutions innovantes au service de l'intérêt général et de l'emploi*", a expliqué M. Fillon. (derrière "*l'intérêt général*" on aura reconnu celui des patrons qu'il fallait faire disparaître par un tour de passe-passe sémantique (en jouant sur les mots), d'autant plus que les rémunérations exorbitantes des grands patrons et les dividendes perçues par les actionnaires n'ont pas vraiment grand chose à voir avec l'intérêt général. - ndlr)

S'il reconnaît que les accords de compétitivité constituent un moyen "*d'aller encore plus loin*" dans l'"*assouplissement*" des 35 heures, le Premier ministre a néanmoins réaffirmé que "*naturellement, la durée légale du travail est maintenue*". (ah les bienfaits de la dialectique, il arrive un moment où la quantité se transforme en qualité, où l'"*assouplissement*" des 35 heures a pris une telle ampleur que rares sont ceux qui travaillent encore 35 heures ou alors ils y sont forcés avec à la clé une baisse de leur rémunération, c'est cela le miracle des accords compétitivité-emploi passés en Allemagne entre le patronat et les syndicats. - ndlr)